

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ABONNEMENTS.

Saumur, par la poste.  
 Un an. . . 18f. » 24f. »  
 Six mois. . 10 » 15 »  
 Trois mois. 5 23 7 50

ON S'ABONNE  
 Au bureau, place du Marché-  
 Noir, et chez MM. DUBOSSE,  
 JAVAUD, GODEROY, et M<sup>lle</sup>  
 NIVERLET, libraires à Saumur.

— A PARIS, Office de Publicité Départementale (ISIDORE FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, *Corresp. générale* (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements *demandés*, — *acceptés*, — ou *continus*, — sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — Les annonces devront être remises au bureau du journal, la veille de sa publication.

## CHRONIQUE POLITIQUE.

Le correspondant de Berlin du *Times* l'informe que la sommation de l'Autriche enjoignant à la Russie d'évacuer les Principautés a produit à Saint-Petersbourg la plus vive irritation et qu'on discutait la réponse. — Havas.

## THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Le *Journal de Constantinople* donne les détails suivants sur l'assaut livré le 2 juin à la ville de Silistrie, et dans lequel Moussa-Pacha a trouvé la mort :

« Après l'attaque du 29, qui coûta tant d'hommes aux Russes et où 150 de leurs soldats furent, entr'autres, tués jusqu'au dernier sur le parapet qu'ils avaient pu escalader, les Russes se retirèrent pour préparer un nouvel assaut. Le 31, en effet, ils s'avancèrent avec des forces considérables et donnèrent l'assaut dans le même ordre que l'avant-veille. La lutte fut longue et acharnée, et, repoussés de toutes parts, ils durent se retirer. Le soir, ils envoyèrent un parlementaire pour demander l'autorisation d'enlever en liberté leurs morts : ce qui fut accordé. Ils en recueillirent sur le champ de bataille 2,000, que les troupes impériales purent compter du haut de leurs remparts.

« Le 2 juin, après avoir pris de nouvelles dispositions, les Russes donnèrent un assaut général, et attaquèrent les forts, tandis que la flottille bombardait la ville. Ce combat fut des plus meurtriers et sans succès pour les Russes, grâce à l'héroïque intrépidité des troupes impériales, qui, se multipliant sur tous les points, firent face à l'ennemi partout où il se présentait. Vers le milieu du jour, alors que la lutte redoublait d'acharnement, un éclat de grenade vint frapper au flanc gauche Moussa-Pacha, qui ne survécut que quelques minutes et put se convaincre, avant d'expirer, que, grâce à ses excellentes dispositions et à la valeur des Ottomans, cette attaque des Russes n'aurait pas plus de succès que les précédentes.

« Vers le soir, en effet, les Russes étaient parvenus à établir une mine sous la première batterie d'*Arab-Tabia*; mais les défenseurs de ce fort avaient pu s'en apercevoir à temps, et ils établirent une

contre-mine qui fit sauter 350 à 400 Russes de la colonne d'attaque, qui se tenait prête à passer par la brèche, au cas où la mine eût fait son effet. Profitant du désordre causé par l'explosion, les Ottomans firent une vigoureuse sortie qui amena une déroute générale de l'ennemi et la prise de ses retranchements.

« Dans ces dernières affaires, on évalue la perte des Russes à 5 ou 6,000 morts.

« Les Ottomans ont perdu proportionnellement peu de monde.

« Après l'affaire du 2 juin, les Russes, effrayés, firent passer sur la rive gauche du Danube la plus grande partie de leurs gros bagages.

« Beiram-Pacha est parti de Schumla pour s'approcher de Silistrie, à la tête d'un corps d'armée de 30,000 hommes. »

Le même journal donne le récit suivant de l'affaire de Slatina :

« Le dimanche 28 mai, 1,500 hommes de troupes impériales qui occupent Krajowa, firent, sous le commandement d'Iskender-Bey, une reconnaissance sur Karakal, près de Slatina, à douze heures de Krajowa, de l'autre côté de la rivière de l'Aluta, qu'ils traversèrent au moyen de ponts établis à la hâte et volontairement par les habitants. Ces troupes, ayant marché toute la nuit à la dérobée, y étaient à peine arrivées vers sept heures du matin, qu'un corps russe d'environ 2,000 hommes se présenta avec quatre pièces de canon qui furent placées dans trois directions différentes. Les Ottomans, bien qu'ils n'eussent point d'artillerie, reçurent les Russes par une décharge générale de leurs armes à feu, et les chargèrent trois fois avec intrépidité.

« A la troisième charge, ils s'emparèrent de trois canons avec caissons et chevaux, et tuèrent environ 400 hommes. Les Russes firent la fuite, poursuivis par les troupes ottomanes. Arrivés à un pont situé près de là, et au moment de le traverser, ils furent encore chargés par les Ottomans, qui leur enlevèrent le quatrième canon, leur firent 81 prisonniers, dont 46 blessés mortellement, et s'emparèrent également de quelques chevaux et d'un nombre considérable de sabres, fusils, lances, etc. Après cette affaire si glorieuse pour les armes ottomanes, on a trouvé sur le terrain un grand nombre

de Russes blessés pendant leur fuite. Les troupes ottomanes ont eu 19 hommes tués et 30 blessés.

« Les prisonniers et le butin ont été envoyés au camp de Krajowa. Les habitants de cette partie de la petite Valachie ont voulu, en signe de soumission et de dévouement, traîner eux-mêmes les canons enlevés à l'ennemi commun. » (Univers).

On écrit de Constantinople à la *Gazette du Midi*, le 10 juin :

« L'officier prussien, M. Grach, qui dirige l'artillerie de Silistrie vient d'être décoré de l'ordre de Medjidieh, en récompense du talent avec lequel il a mené les opérations.

« Les troupes anglo-françaises continuent à passer le Bosphore et vont débarquer à Varna, où il doit y avoir maintenant 30,000 hommes; le général Bosquet est en marche de Gallipoli sur Andrinople avec environ 20 mille hommes, infanterie, cavalerie et artillerie. Une avant-garde de la division de 12 mille hommes du prince Napoléon est déjà arrivée ici; le reste y sera dans les journées de demain et d'après-demain. Le Prince ne restera ici que cinq à six jours et s'acheminera de suite après pour Bourgas, toujours par terre.

« Les flottes sont toujours à Varna, Cavarna et Baljik. Une division allait être détachée pour bombarder Anapa, si d'ici là, les Russes n'ont pas abandonné cette ville, car ils évacuent tout le littoral de l'Abasie. Presque toute la Circassie est sous les armes. Schamyl se dispose à marcher sur la Géorgie. On a envoyé aux Circassiens des munitions, des armes et des officiers pour les diriger. Une forte division d'entr'eux sera, dit-on, transportée du côté de la Crimée, où l'on prétend que seront portés les premiers coups. Le maréchal de Saint-Arnaud, ainsi que les amiraux Dundas et Hamelin, sentent la nécessité de prendre ou de détruire avant tout la flotte russe de Sébastopol, qui gêne les opérations de leurs escadres et que d'ailleurs on ne veut pas laisser subsister; car alors rien ne serait terminé et Constantinople serait toujours exposée à un coup de main des Russes lorsque les alliés se seraient retirés. Vingt à trente mille hommes, joints à l'armée d'Omer-Pacha, pourront tenir tête pendant ce temps au maréchal Paskiéwitsch.

## FEUILLETON

## LE BIEN VIENT EN DORMANT.

(Suite et fin.)

Un matin, Georges dormait encore; il fut réveillé par M. Berteuil lui-même qui entra, sans se faire annoncer, dans sa chambre à coucher.

— Mon cher, voici deux cents actions de la compagnie le *Rathania* pour l'exploitation des mines de cuivre de ce nom en Algérie, en voici deux cents autres de la compagnie du *Mançanarez*, pour la canalisation de ce cours d'eau, les travaux d'irrigation et la construction des ponts d'un nouveau système. Les versements seront faits ce matin, si vous voulez. Le *Rathania* et le *Mançanarez* feront à la Bourse d'aujourd'hui 120 à 140 fr. de prime.

Georges bâilla et se frotta les yeux.

— C'est convenu, cher ami, je m'en rapporte à vous. Versez!

Berteuil se leva et prit son chapeau. Avant sa sortie, Georges s'était endormi du sommeil du riche. L'opération lui rapporta 43,400 fr.

Cependant Charles et Albert avaient appris avec consternation le succès de leur histoire et ils n'osaient plus la démentir; ils avaient été atterrés en apprenant que le départ de Georges pour Paris avait été attribué par tout le monde à des difficultés de liquidation. Ils craignirent d'avoir été trop loin et frémirent en pensant que Georges pouvait avoir fini par se persuader lui-même au sujet de ce qui, d'abord, n'avait été qu'un jeu concerté entre les trois amis. Aussi commencèrent-ils à respirer lors-

qu'un beau matin ils reçurent une lettre de Georges leur annonçant son très-prochain retour.

Trois jours après, ils entrèrent dans une charmante maison de la rue Cérés. Un domestique, en vraie livrée, les annonça.

— Qu'ils entrent, cria Georges qui ne recevait pas tout le monde.

A l'aspect de la splendeur du lieu, des meubles, des tentures, ils ouvrirent de grands yeux où on pouvait lire la consternation.

— On a bien de la peine à pénétrer, dit Charles.

— Oui, dit Georges, je suis assiégé de solliciteurs et de faiseurs de projets; mais vous, mes chers amis, vous serez toujours les bienvenus; vous venez à propos pour m'accompagner dans une campagne dont j'ai envie de faire l'acquisition; ce n'est pas une affaire, cent mille francs! J'achète cela pour ma femme.

— Ta femme! s'écria Albert.

— Oui, j'épouse Madeleine, tout est arrangé, et c'est là qu'aura lieu la noce.

— Mais c'est un peu loin, fit Charles.

— Deux lieues; je vous mènerai dans ma calèche.

— Ta calèche?

— Ma calèche!

— Tu as une calèche?

— Et deux chevaux gris-pommelés que j'ai amenés de Paris; je n'ai pas encore de cheval de selle, c'est plus difficile à trouver.

Alors les deux amis se parlèrent bas près la fenêtre; ils avaient les larmes aux yeux.

— Mon cher Georges, dit Charles, tu sais que ton cousin n'est pas mort?

— Je ne sais pas s'il est mort, reprit l'héritier tranquille, car je ne suis pas bien sûr qu'il ait jamais vécu.

— Tu sais encore que cet héritage n'est qu'une comédie?

— Je crois qu'il n'y a que vous et moi qui en soyons persuadés.

— Nous avons eu le tort, le très-grand tort de faire une plaisanterie dont nous sommes désolés.

— Au contraire, je vous en remercie.

— C'est à nous de la désavouer, nous allons publiquement nous déclarer coupables.

— Diable! gardez-vous-en bien, faites-moi le plaisir de laisser les choses telles qu'elles sont; encore quelques jours de crédit, je ne voudrais pas déplacer mes fonds.

— Mon ami, écoute-nous!

— Pauvre cousin Dubreuil! s'écria Georges, toi que je n'ai jamais vu, toi qui peut-être n'a jamais pensé à moi, je voudrais bien connaître ton sort! Si tu es mort en exil, j'élèverai une modeste pierre sur tes cendres; si tu vis encore, oh! je soulagerai ta vieillesse!

Cet élan de sensibilité acheva de prouver aux deux amis que Georges avait décidément le cerveau dérangé.

— Ne perdons pas de temps, la voiture est prête, descendons. Je vous conterai tout cela en route, et je vous dirai aussi comment je compte, mes chers amis, accomplir ma promesse, je ne vous ai pas oubliés!



» Le maréchal de Saint-Arnaud déploie la plus grande activité. Il va et vient d'ici à Varna et à Bourgas. La dernière fois, il a tenu une conférence avec les amiraux. Lundi prochain, il repart pour Varna. Tout fait prévoir que l'on va bientôt commencer les opérations. — Abel. » (Univers.)

« Mer Noire, 5 juin.

» Le 2 du courant, le *Sidon* et l'*Inflexible* ont remorqué dans la rade de Babjik six bâtiments russes et hollandais, avec des munitions et des articles de contrebande, valant chacun en moyenne 2,000 liv. sterl. Les 12,000 livres sterling seront partagés entre les deux vaisseaux. — Havas.

« Vienne, mercredi, 21 juin.

» Le bruit avait couru, hier, que le siège de Silistrie était levé. Cette nouvelle n'est pas confirmée.

» Trieste, mercredi, 21 juin.

» Les trois commissaires français, anglais et grec, envoyés en Thessalie pour engager les insurgés à se soumettre, n'ont pas réussi. Kartassos seul a cédé; il a été transporté avec le corps qu'il commandait, à Négrepont. Maurocordatos a refusé. Hadji, avec 8,000 hommes, se dirige vers Larisse. Philoretas a battu, dit-on, une colonne turque venant de Volo. »

« Trébisonde, 4 juin.

» Le général Kaonikeff est nommé ambassadeur à Téhéran, en remplacement du général Dolgorouki.

» Schamyl avance avec 25,000 hommes et 12 pièces de canon. Les Turcs fortifient Redout-Kalé.

« Vienne, mercredi 21 juin.

» On assure que l'évacuation de la Valachie par les troupes russes est prochaine. Le bruit que le maréchal-prince de Paskiévitch se rend à Odessa prend de la consistance. — Havas.

D'après des lettres arrivées d'Helsingfors à Lubeck, on supposait dans cette dernière ville qu'il y aurait bientôt un combat naval, la flotte russe mouillée à Helsingfors ayant mis à la voile. Il est possible cependant que les vaisseaux russes se bornent à aller protéger la forteresse de Sweaborg.

Une grande désunion règne, dit-on, au quartier-général, parmi les généraux russes. C'est probablement à cause du mauvais succès des dernières opérations. — Havas.

## INTÉRIEUR.

La loi qui suit est publiée par le *Bulletin des Lois*:

### ÉCOULEMENT DES EAUX DE DRAINAGE ET D'ASSÈCHEMENT.

Art. 1<sup>er</sup>. Tout propriétaire qui veut assainir son fonds par le drainage ou un autre mode d'assèchement peut, moyennant une juste et préalable indemnité, en conduire les eaux souterrainement ou à ciel ouvert, à travers les propriétés qui séparent ce fonds d'un cours d'eau ou de toute voie d'écoulement.

Sont exceptés de cette servitude les maisons,

On alla à la campagne, on causa, et les trois jeunes gens revinrent enchantés les uns des autres, Charles et Albert, surtout, ravis du bon cœur et de la délicatesse de Georges.

Cependant la vérité finit toujours par se faire jour; les ennemis de Georges, et il en avait depuis qu'il était riche, étaient aux aguets, on s'étonnait que rien n'arrivât de la Guadeloupe; les hommes de bon sens branlaient la tête en parlant de Georges. Enfin, l'édifice si promptement élevé, et qui ne reposait que sur la crédulité publique, s'écroula avec une rapidité effrayante.

— Ce qu'il y a de plus fort, disait l'un, c'est qu'il a fini par être dupe du piège qu'il tendait aux autres. Quant à moi, j'avoue que je n'y ai jamais cru.

— Je trouvais aussi la chose par trop extraordinaire, ajoutait M. Trudaine, quoiqu'elle me coûtât 15,000 fr.

— Vos 15,000 fr., monsieur Trudaine, répondait au salon un troisième badaud, serviront à payer une partie des dépenses, car il y en aura bien d'autres! On dit que sa maison est montée... avec un luxe inouï! Quant à moi, je n'y suis pour rien!

Et le fabricant de vins ou de laines se frottait les mains.

Georges comprit que l'orage avait éclaté, en trouvant chez lui une douzaine de lettres; elles étaient toutes à peu près conçues dans le style de celle-ci:

« M. B... présente ses compliments expressés à M. Georges M...; ayant un besoin pressant d'argent, il le prie de vouloir bien lui faire payer dans la journée la

cours, jardins, parc et enclos attenants aux habitations.

Art. 2. Les propriétaires de fonds voisins ou traversés ont la faculté de se servir de travaux faits en vertu de l'article précédent, pour l'écoulement des eaux de leurs fonds.

Ils supportent dans ce cas, 1<sup>o</sup> une part proportionnelle dans la valeur des travaux dont ils profitent; 2<sup>o</sup> les dépenses résultant des modifications que l'exercice de cette faculté peut rendre nécessaires; et 3<sup>o</sup> pour l'avenir une part contributive dans l'entretien des travaux devenus communs.

Art. 3. Les associations de propriétaires qui veulent, au moyen de travaux d'ensemble, assainir leurs héritages par le drainage ou tout autre mode d'assèchement, jouissent des droits et supportent les obligations qui résultent des articles précédents. Ces associations peuvent, sur leur demande, être constituées par arrêtés préfectoraux, en syndicats auxquels sont applicables les articles 3 et 4 de la loi du 14 floréal an XI.

Art. 4. Les travaux que voudraient exécuter les associations syndicales, les communes ou les départements, pour faciliter le drainage ou tout autre mode d'assèchement, peuvent être déclarés d'utilité publique par décret rendu en Conseil d'Etat.

Le règlement des indemnités dues pour expropriation est fait conformément aux paragraphes 2 et suivants de l'article 16 de la loi du 21 mai 1836.

Art. 5. Les contestations auxquelles peuvent donner lieu l'établissement et l'exercice de la servitude, la fixation du parcours des eaux, l'exécution des travaux de drainage ou d'assèchement, les indemnités et les frais d'entretien, sont portées en premier ressort devant le juge-de-peace du canton, qui, en prononçant, doit concilier les intérêts de l'opération avec le respect dû à la propriété.

S'il y a lieu à expertise, il pourra n'être nommé qu'un seul expert.

Art. 6. La destruction totale ou partielle des conduits d'eau ou fossés évacuateurs est punie des peines portées à l'art. 456 du Code pénal.

Tout obstacle apporté volontairement au libre écoulement des eaux est puni des peines portées par l'art. 457 du même Code. L'article 463 du Code pénal peut être appliqué.

Art. 7. Il n'est aucunement dérogé aux lois qui régissent la police des eaux.

Le *Moniteur*, après avoir reproduit 2 décrets relatifs à l'organisation du conseil-général des ponts-et-chaussées, et des nominations d'inspecteurs généraux de chemins de fer, publie d'autres décrets impériaux portant nominations de plusieurs préfets. — Havas.

## FAITS DIVERS.

— *Télégraphe sous-marin de la Méditerranée.* — En se prolongeant à travers la Méditerranée, l'Italie semblait appelée à mettre l'Europe en communication avec l'Afrique et l'Asie. Cependant on n'a pas cru devoir utiliser cette forme géographique. C'est par la Corse et la Sardaigne que va s'établir la communication électrique. M. Brett trouve d'ail-

leurs dans cette combinaison le moyen d'associer à son entreprise deux gouvernements: la France, qu'il mettra en rapport instantané avec la Corse, et le Piémont, auquel il procurera le même avantage relativement à la Sardaigne.

Le grand trajet de la Spezia à l'île de Corse n'offre pas autant de difficultés que l'on peut croire. Le fond ne s'est pas montré trop profond en sondage; il est assez uni. D'ailleurs M. Brett, perfectionnant la télégraphie sous-marine, n'a pas allongé les fils conducteurs comme ceux qui traversent la Manche. L'expérience a prouvé que si, par l'inégalité du terrain, le câble électrique donne une tension forte aux fils, il en résulte un fonctionnement incomplet, et il peut même en résulter une rupture.

M. Brett a donc donné aux fils conducteurs la forme spirale, de manière qu'un angle du câble, aussi aigu qu'il puisse être, ne peut leur donner une tension trop grande.

Un ingénieur, M. Bruschetti, délégué en Angleterre par le ministre des travaux publics, a été à même d'apprécier ce perfectionnement. Le câble, qui doit être immergé entre la Spezia et la Corse, est à présent terminé à Greenwich. Il mesure 110 milles de longueur et pèse 800 tonneaux.

Il contient six fils conducteurs de fluide électrique protégés par un conduit de gutta-percha et placés au milieu d'un câble de chanvre, lequel est entouré de douze fils de fer galvanisé et ainsi à l'abri de la rouille. 20 milles ont été faits en sus de la longueur directe pour les courbes de l'immersion. C'est le vapeur le *Persien* qui viendra à la Spezia commencer cette immersion et la continuera jusqu'au rivage corse.

Lorsque le fragment qui doit traverser le détroit de Boniface sera terminé, on aura une communication sur terre et sous mer de 400 milles, et ces fils se relieront à ceux qui viennent de Paris et de Londres à la Spezia.

Ce sera un commencement de réalisation du projet grandiose d'unir l'Europe avec l'Afrique et l'Inde anglaise.

En attendant qu'un autre câble électrique unisse Cagliari avec Bone, en Afrique, deux maisons, Rubattino, de Gènes, et Antonio Galea, de Malte, vont établir un Lloyd sarde. Ils consacreront à cela deux vapeurs assez forts pour les temps d'hiver, qui feront incessamment le trajet de Cagliari à Malte, et *vice versa*, pour la transmission des dépêches venant de l'Orient ou de l'Europe. Ainsi sera reliée la communication électrique avec les deux compagnies, celle des *Messageries impériales* et celle dite *Péninsulaire orientale*, qui touchent à Malte. (*Correspondance d'Italie*). (Univers.)

— Le fort voisin de Silistrie, sur lequel se brisent tous les efforts des Russes n'est qu'un ouvrage avancé, et sa perte n'aurait d'autre résultat pour eux que de leur permettre d'attaquer la ligne de redoute de *...*, qui défendent Silistrie. L'histoire de ce fort est assez curieuse, elle mérite d'être connue. Il y a huit mois environ, un officier supérieur d'état-major français (le colonel Dien, probablement) visitait les fortifications de Silistrie. Arrivé sur un mamelon qui précède les travaux de défense, il s'étonnait qu'on n'eût point profité de ce mouve-

» note qu'il a l'honneur de lui transmettre. »

Les réponses de Georges furent les mêmes pour tout le monde :

« M. Georges M... remercie M. \*\*\* de lui avoir enfin » envoyé le compte qu'il lui demandait depuis si long- » temps, et lui en fait passer la valeur. »

Une seule lettre ne lui demandait pas d'argent, elle était conçue en ces termes :

« Mon cher Georges,

» Permettez à un ancien camarade, qui ne s'est pas » présenté à vous dans le moment où l'on parlait de votre brillante situation, de vous apprendre qu'il circule sur votre compte des bruits qui le désolent.

» Je ne sais, en vérité, comment les concilier avec » l'estime que j'ai toujours eue pour votre caractère. » Sans doute vous avez été vous-même trompé, et tout » le premier. S'il vous est désagréable de penser qu'on » s'occupe beaucoup ici de cette affaire et que vous songiez à partir; si, en outre, les dépenses que vous avez » cru pouvoir faire vous donnaient quelque inquiétude, » je vous offre cinq cents francs dont je puis disposer, et » qui probablement vous sont en ce moment plus nécessaires qu'à moi. »

Georges répondit :

« Si je tenais à la considération due seulement à la » fortune, je pourrais encore y prétendre, car je suis » riche, non par un héritage auquel je n'ai jamais pu » croire, mais parce qu'on a voulu en dépit de mes protestations, que je fusse riche, je ne sais en vérité pas » trop comment. Voilà ce que je vous prie de dire à tous

» ceux qui ont la bonté de s'occuper de moi. Merci, enfin, pour votre offre aimable, qui me prouve toute la » générosité de votre caractère. »

C'est ainsi que Georges dut à une situation vraiment singulière mieux que la fortune, puisqu'il lui dut une charmante jeune femme, parée d'une dot avec laquelle le père, industriel aisé, arrondit la fortune de son gendre, et un ami véritable, un ami sur lequel il pouvait désormais compter dans la pauvreté, si jamais celle-ci venait le visiter.

L'héritier malgré lui fut encore pendant une semaine le sujet de bien des conversations. « Il a été heureux, disait l'un. — Heureux, si vous voulez, disait un autre; moi, je dis que c'est un habile garçon, qui a su tirer parti des circonstances; tout le monde n'eût pas su manœuvrer comme lui. »

Georges fut tenté un moment de s'applaudir de son savoir-faire, mais un peu de réflexion lui prouva que son génie propre n'y était pour rien; il prit doucement dans la société sa place d'homme à vingt mille livres de rente, il y fit son lit, dans lequel il dort encore.

(*La Presse Littéraire*). A.-L. RAVERGIE.

### BOURSE DU 22 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 baisse 60 cent. — Fermé à 97 90.  
3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 72 95.

### BOURSE DU 23 JUIN.

4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 97 50.  
3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 72 90.

P. GODET, propriétaire-gérant.



ment de terrain, pour y établir un fort. « D'ici, disait-il, on protégerait la ligne de fortifications, comme cette ligne protège la ville, et il serait impossible d'attaquer ces fortifications sans enlever le fort, sous peine d'être pris entre deux feux. »

Cet avis fut adopté; les troupes présentes, arabes et égyptiennes, se mirent à l'œuvre, et on vit s'élever, comme par enchantement, le fort appelé Arab-Rabia (la forteresse des Arabes).

(Union de l'Ouest.)

## VARIÉTÉS.

*Chronologie des disettes, depuis le commencement du dix-neuvième siècle.*

On doit à M. Morren, membre de l'Académie des sciences de Bruxelles, un travail important sur ce sujet, du reste assez triste. Comme il peut servir aux agronomes, pour les avertir de se tenir en garde contre certaines influences météorologiques, ou pour prendre quelques précautions utiles, nous en citerons quelques parties.

1802. — D'après l'auteur, la disette de 1802 paraît devoir être rapportée, avec quelque fondement, aux influences météorologiques; un printemps très-froid ayant succédé à un hiver très-doux, circonstances très-analogues à celles de la récolte de 1852—1853.

1816—1817. — La disette fut causée par les pluies survenues pendant la maturité, continuées pendant et après la moisson, de sorte que les gerbes étant forcément restées sur le sol, beaucoup de grains périrent.

1820. — Disette partielle, produite par la congélation des céréales sur pied, pendant l'hiver. Le thermomètre descendit à 18 degrés au-dessous de zéro.

1827, 1828, 1829 et 1830. — Les maigres récoltes de ces années furent attribuées, en Angleterre, à l'invasion des épis par le petit diptère presque microscopique, la cécidomie du froment (*cecydomia tritici*), dont la larve, sans pied et jaune, détermina, par la destruction du pollen, la dégénérescence des épis en épis follets, c'est-à-dire en épis vides de grains.

De 1837 à 1840. — La disette sévit sur une large échelle, en Angleterre et en Ecosse; et cependant il n'y eut que les naturalistes qui constatèrent la présence de l'insecte dont on vient de parler, et en suivirent la marche, bien qu'à l'époque de leur développement, les insectes parfois fussent en légions assez nombreuses pour attirer l'attention.

M. Low, d'Edimbourg, attribua aux ravages de la *cecydomia* le déficit du quart et même du tiers de la récolte du froment en Ecosse. Les disettes n'auraient souvent, suivant cette opinion, pas d'autre cause que la multiplication de cet insecte.

1846. — Dans la disette si considérable de 1846,

les seigles furent à peu près anéantis par la rouille, dite rouille des anciens, *uredo rubigo*. C'est un cryptogame de la nature des champignons, qui recouvre les deux faces des feuilles d'innombrables pustules ovales microscopiques d'où s'échappe, à leur maturité, une poussière jaune abondante, formée de petites capsules renfermant des sporules d'une extrême ténuité.

1853. — D'après l'auteur, cette disette, qui a consisté surtout dans un épiage imparfait et dans l'avortement des grains, ne procéderait ni d'une maladie du froment, ni d'une invasion d'insectes ou de plantes parasites, mais de l'action fâcheuse d'un printemps très-froid, succédant à un hiver trop doux, pendant lequel les nouveaux épis s'étaient prématurément développés.

Les précautions à prendre contre l'invasion des insectes consistent, assure-t-on, dans des projections de soude brute en poudre, au printemps, avant ou après la pluie; on retire aussi un excellent effet de l'usage du pesant rouleau en fer, armé d'une multitude de roues qui détruisent les insectes. On propose encore contre l'invasion des cryptogames, l'emploi du chaulage fait d'un mélange de chaux et de sulfate de soude, moyen surtout efficace pour empêcher la carie des blés (*uredo caries*).

(Union de l'Ouest.)

## CHRONIQUE LOCALE.

La lettre suivante, que nous venons de recevoir, est empreinte de sentiments si honorables, que nous nous empressons de la publier.

« Monsieur le Rédacteur,

» J'habitais le deuxième étage de la maison Rogeron, contiguë à la maison incendiée, rue Saint-Nicolas. Je ne m'étais sauvée qu'avec peine, à travers la fumée et la flamme de l'escalier, et j'allais perdre tout mon mobilier, quand deux officiers, sur ma demande, montèrent par les fenêtres et, avec un soin, une attention au-dessus de tout éloge, ont arraché aux flammes le peu que je possédais: je n'ai rien perdu. Je voudrais pouvoir témoigner à ces généreux jeunes gens toute ma reconnaissance, mais je ne les connais pas. Veuillez donc permettre que je le fasse par la voie de votre journal, et que je leur dise que je n'oublierai jamais leur bonté et leur dévouement.

Agréer, etc.

Veuve POUPARD.

## ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 juin.

NAISSANCES. — 2, Eugène Chevalier, rue Saint-Jean; — 3, Henri Hupon, Grand'Rue; — Geneviève-Augustine Chenuau, rue Saint-Jean; — René-Armand Serisier, rue du Portail-Louis; — 6, Marie-Louise Bizard, Basse-Île; — Clément-Georges Dion, rue du Portail-Louis; — Ernest Draï, Grand'Rue; — 10, Emelie Pomerai, rue du Portail-Louis; — 12, Adélaïde-Elisabeth Boucher, rue de la Visitation; — 13, Paul Hu-

bert, rue de la Visitation; — 14, Esther Pottier, rue de Fenet; — 15, Alfred-Emile-Louis-Auguste Peladan, à la Croix-Verte; — Elisabeth Delaborde, rue Saint-Pierre.

MARIAGES. — 1<sup>er</sup>, Eugène Touchet, menuisier, a épousé Renée-Marie Pontoire, domestique, tous deux de Saumur; — 2, Jacques-Théodore Douilly, journaliste, a épousé Marguerite-Joséphine-Rose Dehallas, journalière, tous deux de Saumur; — 3, Frédéric Bontemps, marchand poëtier, a épousé Marie-Constance Rochat, sans profession, tous deux de Saumur; — Jules Esnault cultivateur, de Varrains, a épousé Anne Neproit, marchande, de Saumur; — 8, Henri-Victor Lecomte, chapelier, a épousé Eulalie-Marie Blot, tous deux de Saumur; — 9, Antoine Chantreau, cultivateur, de Benais, a épousé Jeanne Bruneau, journalière, de Saumur; — 12, Louis Milsonneau, charcutier, a épousé Isabelle-Éléonore Epagneul, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 1<sup>er</sup>, Catherine Poupard, propriétaire, 84 ans, veuve Courtiller, rue du Puits-Tribouillet; — 3, Eugénie Masson, 2 mois, rue Saint-Nicolas; — Augustine Delacour, demoiselle de boutique, 23 ans, célibataire, rue Saint-Jean; — 3, Marie Bottereau, 41 mois, rue du Paradis; — Rose Bernier, journalière, 40 ans, veuve Michel, rue de la Tonnelle; — François Mauguin, ex-député, 69 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — 6, Marie Brice, 66 ans, femme Peumier, rue Saint-Nicolas; — 7, Louise Pitois, 4 ans, rue de Fenet; — Perrine Moreau, 83 ans, veuve Flecheau, à Longué; — Anne-Marie Renault, 48 ans, célibataire, rue Braud; — 10, René Moisy, coutelier, 58 ans, rue Saint-Nicolas; — Paul Mendron, 4 jour, à la Maternité; — 13, Victoire-Marie Poissonneau, propriétaire, 62 ans, veuve Charcoulet, dite d'Aubigny, rue de Bordeaux.

## PUBLICATIONS DE MARIAGE.

13, Joseph Munier, capitaine au 9<sup>e</sup> léger, de Nantes, et Eugénie Savatier, sans profession, de Saumur; — Joseph Desessard, cafetier-palefrenier, et Marie-Marguerite Poitevin, domestique, tous deux de Saumur; — François Tessier, cordier, et Aimée Gallé, domestique, tous deux de Saumur; — Auguste Salmon, négociant, et Marie-Augustine Ilumeau, sans profession, tous deux de Saumur.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur*, après avoir publié divers décrets d'intérêt local, annonce que le général Luders aurait eu la mâchoire emportée par un boulet, devant Silistrie, et donne le sens vrai de la dernière sommation envoyée par l'Autriche au Czar. — Havas.

## Frontières russes.

« On annonce qu'une maison considérable de Saint-Petersbourg vient de faire faillite de 1,500,000 roubles argent (6 millions de francs). On s'attend prochainement à d'autres catastrophes du même genre. »

## Widdin, 40 juin.

« La Petite-Valachie est libre maintenant jusqu'à 10 lieues au-dessus de Slatina; Sami-Pacha, dont le gouvernement vient d'être étendu à toute la partie évacuée, s'occupe, avec Ismaïl-Pacha, de réorganiser l'administration. Il a rappelé les anciens fonctionnaires. » — Havas.

## Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un exploit de M<sup>e</sup> Plantin, huissier au Puy-Notre-Dame, canton de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), en date du vingt-trois juin mil huit cent cinquante quatre, enregistré,

Il appert:

Que dame Louise Maitreau, sans profession, épouse du sieur Jean Doussain, menuisier et marchand de bois avec lequel elle demeure au Puy-Notre-Dame,

A formé, contre sondit mari, un demande en séparation de biens, par devant le tribunal civil de Saumur,

Et qu'elle a constitué, sur cette demande, M<sup>e</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur, qui occupera pour elle.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le vingt-quatre juin mil huit cent cinquante-quatre.

(329)

CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Par suite de départ.

Le dimanche 25 juin à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé par qui de droit à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers déposés au Pont-Fouchard, maison Camin, aubergiste.

On paiera comptant.

(330)

## DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Extrait du *Moniteur*:

M. Billaut, président du Corps-Législatif est nommé Ministre de l'Intérieur, en remplacement de M. de Persigny, dont la démission est acceptée.

BOIS, CLAUDES, MONTRES VITRÉES, etc., etc.

On paiera comptant et cinq centimes par franc. (331)

BOIS DE CORDE (chêne) à 32 fr. COTRETS, à 48 fr. le cent.

VIN ROUGE de BOURGUEIL, à 60 et 80 centimes le litre.

S'adresser à M. PERSAC, rue du Prêche. (333)

M. DIXMIER, huissier à Saumur, demande un CLERC. (278)

## A LOUER

Pour la St-Jean 1854.

MAISON et JARDINS, montée du Fort.

S'adresser à M. NUSSARD. (172)

## MILITAIRES.

## SERNE

54, à 2 heures de Saumur, cation publiées, d'une et avoine, militaire de la

des charges n sont déposés. Sous-Intendant militaire, n° 15 à en prendre (293)

Pour la Toussaint 1855,

## LA FERME

DE LA

## Grande-Croix-de-la-Voute,

Située commune de Saint-Lambert,

Actuellement exploitée par le sieur Hallouin.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (258)

## A VENDRE

Soixante-un ares 72 centiares de pré dans les prairies du Pont-Fouchard, au lieu dit la Marremaillette, commune de Saumur.

Et un autre pré, au chemin Charnier, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange. (322)

## UNE MAISON

Située rue de la Cocasserie, ayant vue sur la rue du Puits-Neuf.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BIÉMON, rue du Petit-Maure. (334)

## MAISON

A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue du Puits-Tribouillet.

S'adresser à M. BONNEMÈRE, propriétaire, ou à M. COURTILLER. (305)

## A LOUER

Présentement

MAISON, fraîchement décorée,

Située rue Basse-St-Pierre, à Saumur.

S'adresser à M. BAUDRY, receveur municipal. (327)

## A VENDRE

Avec un harnais à 2 chevaux,

UNE TRÈS-BELLE

## CALÈCHE MODERNE,

Faite à Paris.

S'adresser au château des Réaux, près Chouzé (Indre-et-Loire), et à Saumur, au sieur LEGER, aubergiste, rue Beaurepaire. (324)

## PORTION DE MAISON

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

Située rue Beaurepaire.

S'adresser à M. LAURENT-ZIBETTA, peintre. (307)



PRIX FIXE INVARIABLE

AUJOURD'HUI SAMEDI 24 JUIIN, DE 8 A 10 HEURES DU SOIR.

EXPOSITION

D'ARTICLES DE HAUTE NOUVEAUTÉ EN TOUT GENRE

Marqués en chiffres connus.

ENTRÉE LIBRE

A VENDRE

Une belle tenue de prés, contenant 1 hectare 83 ares, située prairie de la Roche, commune de Bagneux. S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (283)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur, le dimanche 25 juin 1854, à midi,

UN PRÉ,

Contenant environ deux hectares soixante-quatre ares, situé prairie de la Roche, commune de Bagneux, près Saumur.

Ce pré sera divisé par lots de 22 ares. S'adresser à M. GAURON, propriétaire à Saumur, où M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (317)

A LOUER

Présentement

UNE JOLIE MAISON, avec jardin et servitudes, sise à la Croix-Verte. S'adresser à M. VALLET aîné, à la Croix-Verte. (2)

CHANGEMENT de DOMICILE

L'ÉTUDE de M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur, est transportée dans la rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 79, en face du magasin de M. Bedeneau, carrossier. (328)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1854,

MAISON BOURGEOISE, avec ou sans remise et écurie, située place de l'Arche-Dorée, occupée par la famille Prezelin.

S'adresser à M. COUTARD, propriétaire. (108)

Etude de M<sup>e</sup> DUTERME.

A VENDRE LES PIENS CI-APRÈS,

Situés commune d'Allonnes :

1<sup>ent</sup> Une pièce de terre, dite des Grandes-Branchoires, territoire de Russé, contenant 5 hectares 43 ares; elle pourra être divisée en plusieurs lots;

2<sup>ent</sup> Un pré, nommé le pré neuf, contenant 1 hectare 22 ares 60 centiares;

3<sup>ent</sup> Le petit pré Dougé, contenant 75 ares 68 centiares;

4<sup>ent</sup> Un pré, dans les Roux, contenant 47 ares 91 centiares;

5<sup>ent</sup> Deux petits prés, au même lieu, contenant ensemble 55 ares 40 centiares;

6<sup>ent</sup> Et le grand pré des Branchoires, contenant 1 hectare 78 ares 7 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (282)

A LOUER

MAISON, avec COUR et JARDIN, 64, Rue du Portail-Louis. S'adresser à M. MOYET, charpentier.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

Le dimanche 25 juin 1854, à midi,

Une MAISON, située sur les Châteaux, rue des Moulins, commune de Saumur, avec jardin et clos de vigne, contenant 33 ares.

Et 12 ares 83 centiares de vigne, au lieu dit l'Aubépine, au Petit-Puy, commune de Saumur.

Ces biens, appartenant à M<sup>me</sup> RABIDEAU, seront vendus en deux lots.

S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur. (321)

Etude de M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PLUSIEURS MAISONS situées à Saumur, rue d'Orléans et rue de la Tonnelle. (296)

A CEDER

UNE BOULANGERIE ET CAFÉ Situés à Parçay, canton de Noyant. S'adresser au bureau du journal.

LE MAGASIN DE LIBRAIRIE ET PAPETERIE De M<sup>lle</sup> H. NIVERLET,

Est transféré rue Saint-Jean, n<sup>o</sup> 58, près le café Veron.

OBJETS D'ART, GRAVURES, FANTAISIE, PAPETERIE DE LUXE

AU PREMIER

L'entrée est par le magasin ou par le corridor. (332)

MACHINES A BATTRE LES GRAINS,

(8 MÉDAILLES D'OR.) DE LOTZ FILS Aîné, constructeur-mécanicien (12 MÉDAILLES D'ARGENT 1<sup>er</sup> Prix.) Quai de la Fosse, n<sup>o</sup> 84, à Nantes.

MACHINES LOCOMOBILES A VAPEUR.

Le bois est entièrement supprimé dans ces Machines. Leurs chartils, ainsi que leurs moulins à battre et leurs batteurs sont en fer, ce qui leur donne toute la solidité nécessaire à leur destination. Elles dépeignent de 200 à 300 hectolitres, selon la longueur de la paille et le plus ou moins de grains dont les épis sont chargés. — PRIX : de 3,600 à 4,200 Fr.

MACHINES LOCOMOBILES A VAPEUR A MOUVEMENT DIRECT, SANS ARBRES DE COUCHES, et CHAUDIÈRES SÉPARÉES, BRÉVETÉES, s. c. d. c.

Ces Machines, complètement en métal, et par suite d'une solidité parfaite, dépeignent de 120 à 180 hectolitres par jour, suivant la longueur de la paille. La chaudière étant placée en dehors du lieu où s'opère le battage, ces Machines mettent à l'abri de toute chance d'incendie. — PRIX : de 2,600 à 3,000 Fr. Une fois les batteries finies, on peut utiliser ces Machines à tout autre travail.

MACHINES A MANÈGE DIRECT, LOCOMOBILES ET PORTATIVES, BRÉVETÉES, s. c. d. c.

Ces Machines, battant 60 à 120 hectolitres par jour, suivant la longueur des pailles, fonctionnent avec deux chevaux ou deux bœufs, sans que ces animaux éprouvent plus de fatigues qu'à un travail ordinaire, vu la grandeur du cercle qu'ils ont à parcourir. Le manège n'a pas besoin d'être démonté quand on veut transporter ces Machines d'une ferme à une autre; on peut adapter à la Machine des roues, un essieu, des brancards, et n'avoir plus qu'à y atteler un cheval pour la faire partir. — PRIX : 750 Fr.

MÊMES MACHINES QUE CELLES CI-DESSUS, MAIS AVEC LE BÂTI TOUT EN FER.

Ces Machines produisent plus de travail que les précédentes. Elles fonctionnent indifféremment, soit avec deux chevaux soit avec deux bœufs. — PRIX : 950 Fr.

MACHINES DIVERSES.

MACHINES A MANÈGE DIRECT OU SÉPARÉ PAR ARBRE DE COUCHE, battant sans froisser les pailles ni les brouiller. — PRIX : 1,000 à 1,200 Fr.

MACHINES A MANÈGE SÉPARÉ PAR ARBRE DE COUCHE. — PRIX : de 600 à 800 fr.

M. LOTZ envoie aux personnes qui lui en font la demande, des listes franco, pour faire connaître les noms des personnes qui ont acheté de ces Machines. (254)

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES Et Agriculteurs.

Grands perfectionnements apportés dans toutes les MACHINES dédiées au SERVICE AGRICOLE, Par M. B. PASSEDOIT,

Constructeur mécanicien, à Saumur, près le chemin de fer.

Ces Machines, pour lesquelles plusieurs brevets lui ont été délivrés, sont : MOULINS A FARINE, portatifs, avec et sans meules;

Id. Id. à manège horizontal et vertical, avec meule et broyeur;

MOULINS A TURBINE atmosphérique;

MACHINE A BATTRE les blés, le seigle, etc.;

Id. Id. portant un ventilateur pour vanner les grains;

Id. Id. le trèfle;

PRESSOIRS DE TOUTES FORCES;

MACHINE ROTATIVE à piler et assouplir le chanvre;

Id. Id. à broyer le chanvre et le lin;

TRANSMISSIONS et MOTEURS de toutes espèces, à bras, à manège, à vent, hydrauliques et à vapeur;

OUTILS et INSTRUMENTS ARATOIRES.

M. B. PASSEDOIT, se livrant entièrement et spécialement aux machines agricoles, est arrivé, en outre de ces systèmes, à modifier ceux déjà connus; ce qui le met à même d'offrir avantageusement ces produits à MM. les Propriétaires et Agriculteurs qui pourront les apprécier immédiatement, comme l'ont fait ceux qui lui ont accordé leur confiance. (276)

DÉCOUVERTE INCOMPARABLE PAR SA VERTU.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

de CHALMIN, à Rouen.

Cette composition est infallible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle en empêche la décoloration, les nettoie parfaitement, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux; les fait épaisir, les rend souples et brillants et empêche le blanchiment. GARANTIE. Prix du Flacon 3 fr.

FABRIQUE à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. Dépôt dans toutes les villes de France; à Saumur, chez M. Eugène Pissor, coiffeur-parfumeur.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.